



Faire front commun face aux dégâts de sangliers

Après une période de sécheresse historique, les premières pluies tant attendues ont ouvert la voie aux dégâts de sangliers. Si on se doutait que la pluie allait faire sortir les sangliers du bois, nous n'avions pas prévu que la chasse prendrait un tel retard. En effet, la chasse a été très grandement compliquée par les fortes chaleurs et les chiens ont eu toutes les peines du monde à trouver des émanations et à lever. Les statistiques affichent près de 1000 sangliers prélevés en moins par rapport à l'année dernière à la même période. Il en ressort des dégâts très importants sur les semis et des relations parfois très tendues dans nos campagnes entre chasseurs et agriculteurs.

Aussi, nous : Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Jeunes Agriculteurs, et Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron avons pris le dossier à bras le corps, dans une volonté de coopération mutuelle afin de résoudre les problèmes.

Après une réunion de travail, il a été décidé de demander la modification de l'arrêté départemental d'ouverture et de fermeture de la chasse en demandant la possibilité :

- de faire du tir de défense des cultures à l'affût tous les jours de la semaine jusqu'à la fin de la saison,
- d'ouvrir la possibilité de chasser le sanglier en battue jusqu'au 31 mars 2027.

A ce jour, nous sommes dans l'attente du retour de la préfecture.

Il importe à ce stade de communiquer le plus possible entre chasseurs et agriculteurs afin d'aider les chasseurs en leur indiquant les observations de sangliers que vous pouvez faire.

Il importe également de faire remonter à votre fédération de chasse et à vos syndicats respectifs toutes les zones de non-chasse, les secteurs où les chasseurs n'ont pas le droit de pratiquer et tous les terrains qui ne sont pas signés à une association de chasse et où les sangliers se réfugient régulièrement.

Les chasseurs doivent se regrouper en entente pour chasser les limites entre sociétés ou la pression est souvent insuffisante. Il est nécessaire que le plus grand nombre d'agriculteurs prennent le permis de chasse, cela pour mettre une pression de chasse plus régulière sur les secteurs concernés.

Il ne peut y avoir de règle d'épargne. Il importe de réduire drastiquement le nombre de sangliers et les prélèvements doivent se faire dans toutes les catégories d'âge et de sexe. Sans aucune limitation. Les effectifs le permettent. Bien évidemment, cela, dans le plus grand respect de la réglementation et des règles de sécurité.

De toute évidence les chasseurs ont besoin de toutes les bonnes volontés. Leur nombre diminue d'année en année. Aussi valider son permis de chasser ou tout simplement le passer pour prêter main-forte ou défendre vos cultures serait une excellente initiative.